

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du lundi 6 octobre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaients présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Nicolas ISNARD - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCM-003-18501/25/BM**

**■ Approbation d'une convention de partenariat avec la fondation "La main à la pâte" Gardanne - Bouches-du-Rhône "**  
**140027**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La fondation de coopération scientifique « La main à la pâte », créée par décret en 2011, est fondée par l'Académie des sciences, l'École normale supérieure (Paris) et l'École normale supérieure de Lyon. Elle s'inscrit dans la continuité de l'opération « La main à la pâte » lancée en 1995 par l'Académie des sciences à l'initiative de Georges Charpak, prix Nobel de physique 1992.

Elle a pour mission de contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement de la science, comprenant l'ensemble des thématiques environnementales, et de la technologie à l'école primaire et au collège.

Elle vise à aider les enseignants à mettre en œuvre une pédagogie d'investigation permettant de stimuler chez les élèves esprit scientifique, compréhension du monde et capacités d'expression nécessaire à la compréhension de l'environnement qui nous entoure.

En 2000, a été créé un réseau de centres pilotes *La main à la pâte* à l'initiative de l'Académie des Sciences. Ce réseau rassemble des équipes qui, à l'échelle d'une ville, d'une circonscription voire d'un département, ont développé des dispositifs originaux et innovants pour accompagner la rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie dans les écoles. Il veille à capitaliser les expériences, à mutualiser et à produire des ressources pour la mise en œuvre des programmes de l'école primaire ainsi que de permettre les échanges pour un travail en commun.

En 2014, une convention a été signée entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Bouches du Rhône (DSDEN), Aix-Marseille Université (AMU) et l'école Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne (ENSM) et la municipalité de Gardanne (propriétaire des locaux), pour la création du Centre pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

La fondation sollicite aujourd'hui la Métropole pour devenir partenaire du projet. Dans le cadre de ses compétences, notamment en matière d'environnement, la Métropole mobilise ses moyens et ses forces autour d'actions pédagogiques importantes.

Afin de former au plus tôt les futures générations aux enjeux de la transition écologique, la Métropole propose un programme d'éducation au développement durable « Classes engagées » à destination des enseignants des écoles élémentaires de son territoire afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet.

Ces actions sont mises en œuvre par des agents métropolitains ou sous traitées par un consortium d'associations agréées par l'éducation nationale, sur l'ensemble de son territoire. Celles-ci ont pour objectif d'apporter un éclairage technique aux enseignants, de faire bénéficier les élèves d'une approche différente et ainsi d'enrichir et de conforter les enseignements scolaires.

A ce titre et dans le respect de leur domaine de compétence, il est proposé que la Métropole puisse devenir cosignataire de la convention de partenariat avec le Centre Pilote *La main à la pâte* Gardanne – Bouches du Rhône afin de promouvoir conjointement l'intégration de l'environnement dans les enseignements pédagogiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

Signé le 6 octobre 2025  
Reçu au Contrôle de légalité le 7 octobre 2025  
Publié le 07 octobre 2025

## **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

## **Où le rapport ci-dessus**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

## **Considérant**

- Que dans le cadre de ses compétences, notamment en matière d’environnement, la Métropole Aix-Marseille-Provence s’est dotée d’une politique environnementale ayant pour objectif de mobiliser ses moyens et ses forces autour des enjeux liés à la transition écologique ;
- Que la sensibilisation aux grands enjeux environnementaux des enfants scolarisés est une priorité pour la Métropole ;
- Qu’à ce titre, les actions d’éducation au développement durable proposées par la Métropole Aix-Marseille Provence au sein des établissements scolaires permettent aux élèves d’acquérir des connaissances par une pédagogie active afin de mieux comprendre le monde qui les entoure tout en développant leur capacité de penser et d’agir ;
- Que dans la mesure où les engagements des différents partenaires au regard de leurs activités, compétences et moyens humains et financiers permettent d’accompagner le Centre pilote La Main à la pâte dans la réalisation de ses objectifs, il est proposé de conclure cette convention.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvée la convention avec le centre pilote « la Main à la pâte Gardanne – Bouches du Rhône », ci-annexée.

### **Article 2 :**

Cette convention est établie à titre gracieux pour une durée de trois ans.

### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente,  
Protection de l'environnement,  
Lutte contre les pollutions,  
Transition écologique

Amapola VENTRON